

5 janvier 2026

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Eurostat a publié un document interactif intitulé [« Migration and asylum in Europe – 2025 edition »](#). Ce document présente des données et des tendances clés sur la migration et l'asile. Il aborde des sujets tels que la migration vers l'UE, au sein de l'UE et depuis l'UE, le séjour légal, la protection internationale et la migration irrégulière. Il permet d'explorer, de visualiser et de comparer les indicateurs relatifs à la migration et à l'asile au niveau de l'UE et des États membres.
- Le Centre commun de recherche (Joint Research Centre) de la Commission européenne a publié une nouvelle ressource intitulée [« Atlas of Migration 2025 »](#). Cet atlas offre une vue d'ensemble harmonisée et facile d'utilisation des tendances migratoires dans les 27 États membres de l'UE et dans 171 pays et territoires à travers le monde. S'appuyant sur des sources fiables telles qu'Eurostat, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA), le HCR, l'IDMC et la Banque mondiale, l'Atlas propose des données comparables présentées sous forme de graphiques clairs et d'explications concises.
- L'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) a publié un guide intitulé [« Practical Guide on the Management of Reception Centre »](#), qui aide les administrations nationales à mettre en œuvre les aspects clés liés à la gestion et à l'organisation des centres d'accueil collectifs, en mettant l'accent sur la phase initiale de l'accueil (c'est-à-dire l'arrivée au centre d'accueil) et le lien avec les aspects procéduraux.
- L'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) a publié un autre guide intitulé [« Practical guide on the registration and lodging of applications for international protection »](#), qui vise à aider les agents dans leur travail quotidien à enregistrer les demandes de protection internationale et à soutenir les agents chargés de l'introduction des demandes. Ce guide ne couvre pas l'enregistrement et l'introduction des demandes dans le cadre de la procédure d'asile à la frontière.

Chiffre de la semaine: 6,4%

En 2024, alors que la plupart des citoyens de l'UE vivaient dans leur pays de nationalité, près de 10 % (43 millions) de la population de l'UE étaient ressortissants d'un pays autre que leur pays de résidence. Parmi eux, 3,1 % (14 millions) étaient citoyens d'un autre État membre de l'UE et 6,4 % (29 millions) d'un pays tiers. Par ailleurs, la population de l'UE comptait 58 000 apatrides et 84 000 personnes de nationalité inconnue. Le Luxembourg arrivait en tête des pays présentant la plus forte proportion de non-ressortissants dans leur population (47 %), suivi de Malte (28 %), Chypre (24 %), l'Autriche (19 %) et l'Estonie (18 %).

Source : [Eurostat](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email : emn@uni.lu

Linkedin : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn_en